



**Joint au téléphone, mercredi 24 février, à propos de sa note relative au procès de Clifford Brandt et consorts, Me Newton Louis Saint-Juste nous a confirmé qu'il n'est pas l'avocat de défense de Clifford Brandt, l'homme d'affaires et membre de l'une des familles les plus riches d'Haïti, accusé d'enlèvement, de séquestration contre rançon et de détention illégale d'armes à feu.**

***Lire la note de Me Newton Louis Saint-Juste au-bas de l'article.***

« J'ai été contacté par Clifford Brandt qui m'a avoué ne s'être pas senti en sécurité et qu'il a peur qu'on mette fin à sa vie en prison. En plus, dit-il, l'environnement dans lequel se déroule le procès au Tribunal de première instance de Port-au-Prince n'est pas équitable », nous a fait savoir Me Newton Saint-Juste.

Interrogé sur le fait que ce soit lui qui avait été contacté comme avocat par M. Brandt à cette fin, l'homme de lois a répondu ainsi : « Clifford Brandt estime que son droit est violé, il a fait appel à moi et je répons parce que je suis là pour tout le monde », dit Me Saint-Juste, indiquant au passage qu'il n'est pas pour autant l'avocat de défense de cet homme d'affaires qui est sur le banc des accusés depuis 2012.

Fils de l'une des plus riches et célèbres familles du pays, l'homme d'affaires, dont la mésaventure avait fait lever le voile sur de surprenantes pratiques criminelles au sommet de la société, a été accusé d'être le chef d'un dangereux et puissant gang ayant des ramifications au sein de la police qui aurait enlevé Coralie et Nicolas Moscoso, deux jeunes gens représentant également les élites économiques d'Haïti.

Rappelons que Coralie et Nicolas Moscoso avaient pu être libérés après avoir fait l'objet d'une demande de rançon de 2,5 millions de dollars américains.

**Alix Laroche**

**[alix.l@hpnhaiti.com](mailto:alix.l@hpnhaiti.com)**

## **La note de Me Saint-Juste**

Sous réserve d'authentification.... Note de Me. Newton Louis St Juste sur le procès de Clifford Brandt et consorts

Me. Newton Louis St Juste informe qu'il a été contacté ce lundi 22 février 2016 par l'accusé Clifford Brandt sur le déroulement de son procès.

D'abord, selon l'accusé, il ne se sent pas en sécurité surtout lorsqu'il doit se rendre au Tribunal. Ensuite, il ne comprend pas pourquoi Monsieur Réginald Delva mène contre lui une campagne médiatique avant de venir témoigner au Procès. Enfin, il estime que ses droits ne sont pas garantis.

Pour toutes ces raisons, Me. Newton Louis St Juste demande à la Justice haïtienne de tout mettre en œuvre pour garantir un procès équitable et de qualité à l'accusé Clifford Brandt en particulier et à tous les accusés en général, conformément aux lois haïtiennes et Conventions internationales sur les droits de l'homme auxquelles Haïti est Partie.

Les déclarations des témoins à la presse avant le procès risquent de les attirer des reproches et de compromettre leur mission sacro-sainte : Les yeux et les oreilles de la Justice.

Me. Newton Louis St Juste demande également au Ministre de la Justice, Pierre Richard Casimir, au Directeur Général de la Police National d'Haïti, Godson Orélus, au Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, Clamé Ocnam Daméus et au Doyen dudit Tribunal, l'Honorable Juge Bernard Saint-Vil de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous les acteurs de ce procès, notamment les accusés et les témoins à charge.

Clifford Brandt doit être jugé non selon son appartenance au PHTK ou son statut d'ancien Conseiller de l'ancien Président Michel Joseph Martelly, mais en fonction des faits infractionnels qui lui sont reprochés.